

Voici quelques éléments concernant la lettre à l'évêque des confirmands :

- Les lettres sont envoyées à l'évêché par le responsable en indiquant précisément le lieu et la date de la célébration : pas d'envoi direct personnel.
- La rédaction de la lettre est l'occasion de prendre du recul sur sa vie et sa relation personnelle à Dieu, elle permet aussi d'affermir la liberté de la démarche.
- La retraite spirituelle peut être un lieu de première rédaction ou de finalisation : il est souhaitable de laisser du temps pour permettre une relecture de sa vie ainsi que la formulation en « Je » de sa propre expérience de foi. Ne pas attendre le dernier moment !
- Eviter tout formalisme, la suggestion d'un contenu se fera avec pédagogie. Le jeune peut exprimer par exemple :
 - Sa relation à Dieu le Père, à Jésus, Fils de Dieu, Sauveur
 - Les événements fondateurs qui l'ont marqué, grandes joies ou épreuves, passions
 - Les témoins de la foi (famille, amis, communautés ou saints) qui l'ont éclairé
 - Le ou les passages de la Parole de Dieu qu'il aime
 - La place du dimanche, de la messe, du pardon de Dieu
 - Les obstacles à combattre,
 - Son désir de sainteté : en quoi l'Esprit Saint peut l'aider ?
 - Sa vie de prière
 - Les qualités reçues ou à développer pour se mettre au service de tous
 - Le ou les métiers envisagés
 - Sa vie comme don de soi dans le mariage, comme parent, dans une vie consacrée, comme prêtre, religieux (se)
- Il ne s'agit donc pas d'un discours sur Dieu.
- La lettre ne doit pas dépasser deux pages autant que possible.

